



Département de l'Oise
 Arrondissement de Clermont
 Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS
 DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 DU
 13 JUILLET 2022**

OBJET : Avis de la Chambre Régionale des Comptes concernant le BP 2022

L'an deux mil vingt et deux,
 le treize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
 séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
 Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Monsieur KANOUTE, Madame LACROIX, Monsieur
 LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS,
 Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN,
 Madame FERRER.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.
 Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
 Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
 Madame BÉRAULT, absent excusée donne pouvoir à Monsieur MAUGER.
 Madame PLESSIER, absente excusée donne pouvoir à Monsieur GUÉTROT.
 Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
 Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir Madame CROS.
 Monsieur DERUEM, absent excusé donne pouvoir à Madame POULENARD.

Monsieur NÉRIN, absent.
 Monsieur CORTÈS, absent.
 Madame MOREL, absente.

Monsieur GUÉTROT est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Suite au Conseil Municipal du 15 avril 2022 et à la non-adoption du BP 2022, La Préfète de l'Oise a saisi la Chambre Régionale des Comptes qui a rendu un avis reçu le 5 juillet 2022 en Mairie.

En application de l'article L. 1612-19 du Code des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit être tenue informée dès sa plus proche réunion.

Délibère

Article 1 : Prend acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 06/07/2022

Date de l'affichage : 22/07/2022

N° : 39/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 26 juillet 2022

Publié le : 26 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services



Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

Nathalie ANDRE


